



École Saint-Luc
98, Fredmir
Dollard-des-Ormeaux, Québec
H9A 2R3
Téléphone : (514) 855-4212
Télécopieur: (514) 684-4350

Procès-verbal
3^e réunion du conseil d'établissement
Mardi, 13 février 2018 à 19h00
Salle du personnel

Présences :

Paul Martineau
Hélène Bourdeau
Nicolas Lefebvre
Aziz-Raman Weiss
Mylène Benitah
Mélisandre Shanks
Patricia Lemay
Léna Béland
Frédéric L'Hérault

Absences :

Michèle Delisle
Joël Boucher

1. Mot de bienvenue
2. Questions du public

Aucun public.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Mme Hélène Bourdeau et adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du CÉ du 7 novembre 2017

Le procès-verbal est proposé par M. Nicolas Lefebvre et adopté à l'unanimité.

5. Suivi au procès-verbal

Le projet d'aide aux devoirs est reconduit avec 35 élèves inscrits.

6. Objets de décision

- 6.1. Critères de sélection de la direction

Une modification est apportée dans le point 2 concernant la compétence « Gestionnaire ».

Résolution 17-18-219-8

Attendu que de CÉ doit être consulté quant aux critères de sélection pour la nomination d'un directeur ou d'une direction d'école pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est proposé de donner un avis favorable aux critères tel que présentés.

Résolution 17-18-219-8 proposée par Paul Martineau et adoptée à l'unanimité.

6.2. Reddition de compte 2016-2017 (résolution 17-18-219-4)

M. L'Hérault présente le bilan annuel de la direction au conseil d'établissement et répond aux questions des membres.

Résolution 17-18-219-4

Attendu que l'article 96.24 de la L.I.P. prévoit : « Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement »;

Attendu que les résultats de l'année 2016-2017 sont maintenant finalisés;

Attendu que le rapport est déposé par la direction de l'école;

Il est résolu de faire parvenir la reddition de compte budgétaire (rapport analytique et chiffré) pour l'année financière 2016-2017 au Service des Ressources Financières de la CSMB.

Résolution 17-18-219-4 proposée par Nicolas Lefebvre et adoptée à l'unanimité.

6.3. Nouvelle mesure du MEES

Présentation des différentes mesures octroyées à l'école Saint-Luc par M. L'Hérault. Au total, la CSMB a alloué à Saint-Luc, la somme totale de 75 723\$. Cette somme a été répartie comme suit :

- une somme de 8 710\$ pour la mesure 15021 qui est attribuée au programme d'aide aux devoirs (en date du 13 février 2018, le solde est d'environ 3000\$);
- une somme de 1 897\$ pour la mesure 15022, un projet avec l'enseignant d'éducation physique est en marche;
- une somme de 1 000\$ a été octroyée pour la mesure 15024 et sert à la journée d'accueil des futurs élèves de la maternelle;
- une somme de 44 200\$ a été octroyée pour la mesure 15025 qui servira à obtenir une journée TES et 2 journées d'orthopédagogie;
- une somme de 1 832\$ pour la mesure 15031 afin de revoir le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et pour soutenir les enseignants lors des libérations;
- une somme de 3 837\$ pour l'acquisition de livres et documentaires (mesure 15103);

- une somme de 10 928\$ a été octroyée pour la mesure 15170 (Initiatives des établissements préscolaires, primaire et secondaire) qui sera utilisé pour l'obtention de ressources supplémentaires pour soutenir les initiatives en salles de classe;
- une somme de 3 319\$ pour la mesure 15312 (soutien à l'intégration en classe ordinaire des élèves EHDAA), temps pour libération.

Avant de procéder à l'adoption de la résolution, un commentaire est fait pour inciter à une plus grande collaboration entre l'équipe école et les membres parents du CÉ afin de véritablement observer le processus décisionnel qu'est l'adoption des mesures budgétaires qu'exige la LIP à cet égard.

Résolution 17-18-219-9

ATTENDU QUE des mesures budgétaires ont été destinées à un transfert vers le budget des établissements;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement doit attester que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements concernés;

ATTENDU QUE l'établissement doit présenter un plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant de ces nouvelles mesures;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de confirmer que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a alloué à notre établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 75 723\$.

Résolution 17-18-219-9 proposée par Mélisandre Shanks et adoptée à l'unanimité.

7. Objets d'information

7.1. Rapport budgétaire pour 2017-2018

Présentation par M. L'Hérault du rapport budgétaire au 1^{er} février 2018. Réponses aux questions des membres.

7.2. Service de garde

Mme Béland présente quelques nouveautés concernant le service de traiteur, notamment une augmentation de 0,15\$ par repas à venir pour l'an prochain, plus de choix de repas et des périodes plus courtes d'annulation. Les élèves participeront à un défi Chin-chin, du 18 au 23 mars 2018 qui encouragera la consommation d'eau. Les élèves participeront aussi au Défi Santé, du 1^{er} au 30 avril 2018.

7.2.1. Micro-ondes

Mme Béland mentionne que la CSMB se penche sur l'utilisation des micro-ondes et souligne les questions de salubrité des aliments, le temps de cuisson par repas et la pression sur les enseignants et l'équipe de surveillance des dineurs

quant à la gestion des diners à réchauffer. Mme Béland voudrait proposer l'abolition des micro-ondes à l'école Saint-Luc lors de la prochaine réunion. Discussion des membres à ce sujet.

7.2.2. Frais chargé pour le service de dîneur

Mme Béland avait présenté les coûts des services de dîneurs l'an dernier lors de la dernière rencontre, ce coût n'ayant pas été augmenté depuis plus d'environ 7 ans. Mme Béland présente donc les frais demandés pour ce service dans les écoles de l'ouest et demande d'augmenter le coût pour le service de dîneur à 2,75\$. Elle demande donc à ce qu'une décision soit prise à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

7.3. Projet d'agrandissement de l'école Saint-Luc

M. L'Hérault mentionne avoir rencontré la chargée de projet et l'architecte pour un suivi du chantier. Les membres sont invités à visiter le gymnase qui est sensiblement réduit. Des aménagements devront donc être mis en place d'ici la fin de l'année scolaire étant donné l'état du gymnase.

7.4. OPP

Présentation du projet de résolution qui sera présenté lors de la prochaine rencontre concernant les levées de fonds et comment l'argent sera dépensé. Discussions à ce sujet.

8. Correspondance

Invitation du souper-rencontre du CRPRO le 9 avril 2018.

9. Rapport du représentant au CRPRO

Présentation des différents dossiers discutés au CRPRO, soit les frais pour activités intégrées, l'agrandissement de Murielle-Dumont et problématique avec le SAS, la climatisation dans les écoles, les canicules et les récréations à l'extérieur en après-midi.

10. Divers

10.1. Réinscription

Les parents recevront le 14 février un courriel concernant la réinscription. Cette réinscription sera faite par voie électronique sauf pour les 6^e année, les élèves touchés par un transfert administratif et les choix-école.

11. Levée de l'assemblée à 20h54.

Paul Martineau
Président